

que nous avons fait [v. 1714] un Conte definitiv avec ... vostre Espoux des-
 funct [gemeint den obgenannten Beat Jakob II. Zurlauben, der 1717 verstarb]
 par laquelle nous luy restions devant ou desbiteurs de ... [1000] livres de
 millan, que seroit a ma part 500 L de ces ... [500] livres ie fairay voir
 qu'elles ont estez payée par M.^r le Collonel [Karl Anton] A m r h y n des-
 funct C'est pourquoy ... Je suis pauvre, J'ay besoing de mon bien, si vous ne
 me payez pas helas ie ne scais, vous scavez que nous sommes tout mortels, pour
 moy ie le veu vous demander mon bien honnestement, si vous ... [ne me faites]
 payer J'en souffre en ce monde mais quant a moy ie ne veux Juger personne
 J'attens donc encore ... vostre Bonne grace et Espere que vous n'aurez pas le
 Coeur de me laisser ...¹, puis que vous faittes bien l'ausmosne au pauvre,
 vous gaignerez les Oeuvres de misericorde, puis que ce que Vous m'Envoyerez
 Je le prendray avec remerciements et prieray Dieu pour vous puis que ie suis
 en si grande necessitez que ie ne scais dequel bois faire fleche, ny mesme
 de quel Costez me tourner, ayez la bontez ... de ne me faire plus de fraix,
 Car si ie scavois n'avoir aucune pretention sur vous ie ne serois pas si te-
 meraire ny si hardy que de vous molester".

1) Text - vermutlich ein Wort - zerstört.

Original - AH 82, 212-213

73

1653 August 27./1658 [Juli 23.]

A

RECHTSSPRUCH¹ DER IN BREMGARTEN REG. [VIII ALTEN] ORTE BEZUEG-
 LICH DER DORTIGEN SCHULTHEISSENWAHL

s. SSRQ Aargau I/4, 170 (Nr. 121)

1) Der in den SSRQ angeführte Zusatz von 1658 wird hier in AH 82/73 ebenfalls
 gebracht.

Kopie, wohl für den Landschreiber der Freien Aemter, B e a t J a k o b I.
 Zurlauben, oder den Zuger Stadt- und Amtsrat B e a t II. Zurlauben bestimmt.
 AH 82, 214-215